

Séance du 17 juillet 2014

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 11 juillet 2014, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire et président de séance ; Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, M. Neys, M. Ugalde, M. Lacassagne, Mme Duhart, Mme Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, adjoints ; Mme Juzan, M. Esmieu, Mme Langlois, M. Salducci, M. Pocq, M. Arcouet, M. Lalanne, Mme Chabaud-Nadin, M. Salanne, Mme Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mme Belbaraka, Mme Destin, M. Boutonnet, M. Murat, M. Uhaldeborde, Mme Capdevielle, Mme Picard-Felices, Mme Herrera Landa, M. Duzert, M. Etcheto, M. Iriart, M. Nogues, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Castel à M. Aguerre, Mme Brau-Boirie à Mme Chabaud-Nadin, Mme Candillier à Mme Taieb, Mme Aragon à Mme Capdevielle, M. Bergé à M. Etcheto.

SECRETAIRE : Mme Bensoussan.

-oOo-

M. Neys présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : STATIONNEMENT – Mise en place d'une caution pour attribution d'une télécommande d'accès au parc de stationnement Belfort.

Les parkings couverts de la Ville de Bayonne sont équipés de portes automatiques basculantes pour l'accès des véhicules. Jusqu'à présent, la configuration des accès véhicules des parkings a permis l'installation de lecteurs de cartes d'abonnement accessibles depuis le véhicule et permettant l'ouverture desdites portes.

Dans le nouveau parc de stationnement Belfort, la configuration de l'entrée des véhicules a obligé l'installation d'un dispositif de commande d'ouverture à distance.

Une télécommande est remise à tout client faisant une demande d'abonnement dans ce parc. Les usagers abonnés doivent en contrepartie verser la somme de 50 € à titre de caution.

En cas de perte de ladite télécommande, la caution sera acquise et une nouvelle caution sera demandée pour l'obtention d'une nouvelle télécommande.

Il en sera de même à l'issue du contrat d'abonnement en cas de non restitution de la télécommande, la caution sera acquise par la régie du stationnement.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver cette disposition en fixant à 50 € le montant de la caution pour remise d'une télécommande d'accès aux abonnés du parking Belfort.

Adopté à l'unanimité.